Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260331-26310310-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du mardi 31 mars 2026

Délibération n° 26.31.03.10

Le 31 mars 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Marija COLOVIC, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, John GREENLEES, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT, Jean-Pierre TROQUIER

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 15**	**Pouvoir : 0**
Vote	Pour	15
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Désignation du correspondant CNAS

Classification Actes : *Institutions et vie politique – 5.3 : Désignation de représentants*

Madame le Maire indique que la commune adhère au qu'il y a lieu de désigner un délégué auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis 2007 et qu'à ce titre il y a lieu de désigner un élu délégué.

Elle précise ainsi les différentes prestations de cet organisme en faveur des agents communaux et présente ensuite les missions confiées au délégué, désigné pour 6 ans.

Madame le Maire propose de désigner Marija COLOVIC en tant que délégué au CNAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **désigne Madame Marija COLOVIC en tant que délégué du CNAS.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE de MAËL-CARHAIX Côtes-d'Armor

Le secrétaire de séance,

Barré